



Formation permanente « Environnement »

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU 16 novembre 2022

Présents

Présidence :

Mme Sandrine Godfroid, absente

La présidence est assurée par Mme Béatrice Sédillot.

Secrétariat – Représentants SDES :

Mme Béatrice Michalland

M. Jean-Louis Pasquier

Mme Elodie Ricaud

M. Julien Maugé

M. Jean-Michel Guilhem

M. Vincent Korkomaz (statigiaire MS2)

Membres permanents :

M. Robert Benda (DG Trésor)

M. Jean-Pierre Bompard (Humanité et Biodiversité)

Mme Dorothée Brécard (Université de Toulon)

Mme Morgane Chevé (Université du Havre)

Mme Éléonore Cécillon (DG Trésor)

Mme Patricia Crifo (École Polytechnique)

M. Logan Gourmand (DG Trésor)

M. Lionel Guy (FNCCR)

M. Yann Kervinio (ENPC)

M. Vincent Marcus, (CGDD-SEVS)

M. Mouez Fodha (Ecole d'économie de Paris)

Mme Aude Pommeret (Université Savoie-Mont Blanc)

Mme Alice Robinet (France Stratégie)

INTRODUCTION

Béatrice Michalland introduit la séance. Elle précise aux membres que Sandrine Godfroid n'a pas pu se joindre à la formation d'aujourd'hui et ne pourra donc pas présider cette séance. La présidence sera assurée par Béatrice Sédillot.

L'ordre du jour comporte 5 points :

1. bilan environnemental, édition 2022 : principaux résultats sur les dépenses de protection de l'environnement
2. dépenses en faveur des énergies renouvelables : méthode retenue et résultats
3. dépenses en faveur de l'environnement passant par des associations : résultat du travail de stage mené en 2022 et intégration de ces nouvelles données dans les comptes de l'environnement
4. classification des activités économiques environnementales

- questionnaire usagers sur les attentes vis-à-vis du rapport sur l'état de l'environnement (REE2024) : synthèse des retours

DÉPENSES DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT : PREMIÈRES DONNÉES 2020

Julien Maugé présente les résultats de la récente mise à jour des comptes de dépenses de protection de l'environnement qui seront publiés dans le prochain *Bilan environnemental de la France* (publication prévue janvier 2023). Après quelques rappels méthodologiques, il présente les résultats de l'année la plus récente et la série chronologique (ventilation par domaines environnementaux ou financeurs, distinction entre dépense courante et investissement), ainsi qu'une brève comparaison européenne.

Discussion

Jean-Pierre Bompard (Humanité et Biodiversité) pose deux questions : l'une porte sur le suivi ou non de stock, comparés aux flux monétaires (annuels) qui viennent d'être présentés ; l'autre porte sur la prise en compte ou non du champ des émissions de gaz à effet de serre.

- *Julien Maugé répond, au sujet de la première question, qu'un travail a été engagé pour confronter les dépenses de protection de l'environnement aux indicateurs physiques qui décrivent l'état de l'environnement. Dans l'édition précédente du Bilan environnemental, les domaines examinés étaient ceux de la gestion des déchets et de la protection de la biodiversité. A propos de la deuxième question, il confirme que les dépenses de lutte contre le changement climatique n'étaient, pour l'essentiel, pas prises en compte dans les dépenses de protection de l'environnement. Celles-ci ont vocation à être comptabilisées dans les comptes de maîtrise de l'énergie et de production d'énergie à partir des sources renouvelables qui font partie du champ de la gestion des ressources naturelles que le SDES ne publie pas encore.*

Aude Pommeret (Université Savoie-Mont Blanc) se demande s'il ne serait pas pertinent de comptabiliser les dépenses d'adaptation à de futurs dommages (changement climatique, perte de biodiversité, ...).

- *Jean-Louis Pasquier répond que les dépenses liées à l'adaptation au changement climatique sont exclues du champ des comptes des dépenses climat telles qu'évoquées précédemment (maîtrise de l'énergie et énergies renouvelables) dans le cadre des travaux menés sous l'égide d'Eurostat. Cependant, cela n'empêche pas de réfléchir à leur comptabilisation en dehors de ce cadre.*

Vincent Marcus (SEVS) rappelle que, les véhicules électriques étant des produits adaptés, seul le surcoût par rapport aux véhicules thermique est comptabilisé. En raison des aides publiques, une partie de la dépense concernée correspond à celle des administrations publiques (en l'occurrence l'Etat), la différence entre le surcoût et le montant d'aide correspond elle à la dépense des acquéreurs (ménages et entreprises). A l'heure actuelle, la totalité de la dépense concernée est affectée à la protection de l'air, alors que les véhicules électriques présentent des bénéfices en matière d'atténuation des émissions de gaz à effet de serre. Dans ces conditions, lorsque les comptes de dépenses climat seront mises en place, est-il envisagé de répartir le montant des dépenses entre air et climat ?

- *Jean-Louis Pasquier* répond que, à l'heure actuelle, seules les aides publiques sont comptabilisées concernant les véhicules électriques. La partie résiduelle du surcoût restant à la charge des acquéreurs sera intégrée prochainement. Concernant la répartition entre protection de l'air et lutte contre le changement climatique, la proposition de nouvelle classification des activités économiques environnementales (cf. point 4 de cette réunion) suggère justement de regrouper les dépenses correspondant à ces deux objectifs dans une même section (premier niveau) afin de résoudre cette difficulté.

Yann Kervinio (ENPC) suggère que, pour gérer le caractère ambivalent de la finalité de certaines dépenses, une réponse pourrait être de ne pas se reposer sur deux catégories (préventif / curatif) mais trois (en incluant une catégorie mixte) comme dans le budget vert.

- *Jean-Louis Pasquier* répond que la séparation entre dépenses préventives et curatives est une interrogation de longue date au SDES et qu'elle n'est pas aussi simple qu'il y paraît. Compte tenu du niveau de détail des informations que l'on rassemble, une telle ventilation serait peut-être possible dans certains domaines comme la biodiversité, mais certainement pas sur l'ensemble des comptes. Cette question renvoie d'ailleurs au travail de confrontation de l'évolution des montants de dépenses à celle des indicateurs physiques de pression exercée sur les milieux naturels ou des indicateurs d'état de ces derniers. On s'interroge sur le fait de savoir si l'augmentation du montant de dépenses traduit une amélioration de la situation ou bien au contraire une augmentation des pressions ou des dommages qui demandent plus d'actions curatives.
- *Elodie Ricaud* confirme que la séparation est en partie possible pour la biodiversité, mais aussi pour d'autres domaines où sont distinguées les actions de prévention, de traitement et de surveillance. C'est notamment le cas pour la protection des sols et des masses d'eau attenantes.

Jean-Pierre Bompard (Humanité et Biodiversité) note la chute des populations d'oiseaux commun, parallèlement à l'augmentation de l'achat de produits phytosanitaires. En revanche, il rappelle qu'il existe des incitations à la plantation de haies, ces dernières servant d'habitat aux oiseaux. Il demande alors si ces aides sont comptabilisées comme dépenses d'atténuation ou bien d'adaptation, et si les achats de produits phytosanitaires sont comptabilisés comme dépenses défavorables à la biodiversité.

- *Jean-Louis Pasquier* rappelle qu'au cours de la réunion du printemps de cette formation, avait été présentée la confrontation entre l'indicateur de suivi des population d'oiseaux agricoles et l'évolution des dépenses associées aux mesures agroenvironnementales et climatiques (MAEC) visant la protection de la biodiversité (les achats de produits phytosanitaires ne sont pas comptabilisés dans ce cadre, dans lequel aucune dépense défavorable n'est prise en compte). Malgré l'augmentation de la dépense des MAEC, les populations d'oiseaux sont en effet en nette diminution. Si les aides à la plantation de haies entrent dans le cadre des MAEC, elles sont comptabilisées comme dépenses de protection de la biodiversité. On ne dispose toutefois pas d'éléments contrefactuels qui nous permettraient de savoir comment les populations d'oiseaux auraient évolué en l'absence de dépenses de protection. Par conséquent, l'augmentation de la dépense concomitamment à la baisse des populations d'oiseau ne signifie pas nécessairement qu'elle est inopérante, mais peut-être a-t-elle évité un effondrement encore plus important du peuplement d'oiseaux.

DÉPENSES EN FAVEUR DES ÉNERGIES RENOUVELABLES : MÉTHODE RETENUE ET RÉSULTATS

Elodie Ricaud présente le travail en cours sur la préparation du compte de dépenses des énergies produites à partir de sources renouvelables. Après quelques éléments de contexte (Eurostat, demande nationale sur les dépenses climat), elle présente l'information disponible sur les investissements et passe en revue les questions posées par la ventilation par porteurs de projet et par financeurs.

Discussion

Jean-Pierre Bompard se demande si ce compte n'est pas différent des autres en raison de l'importance des soutiens publics. En outre il constate que les revenus issus des énergies renouvelables sont exclus. Il demande si un bilan des dépenses et revenus pour les pouvoirs publics est prévu dans ce cadre, car c'est un élément important du débat public sur le déploiement des énergies renouvelables.

- *Elodie Ricaud confirme que cette comptabilité porte uniquement sur les dépenses et qu'elle exclut en effet les recettes issues de la vente des énergies renouvelables. Il s'agit en effet de comptabiliser les dépenses engagées dans un objectif environnemental, ce qui consiste ici à réduire l'utilisation de d'énergies fossiles.*
- *Jean-Louis Pasquier complète en disant qu'il n'y a pas d'hétérogénéité avec les autres comptes, dans lesquels sont également comptabilisées les aides publiques. Dans les cas des énergies renouvelables, le compte devra bien prendre en compte ces aides, mais pas les revenus que l'Etat peut obtenir des énergies renouvelables. Par ailleurs dans le compte des taxes environnementales, sont comptabilisées des taxes payées au titre de l'achat de biens dont l'utilisation est dommageable à l'environnement. En matières d'énergie, il s'agit notamment des taxes sur les énergies fossiles et non celles qui s'appliquent aux énergies produites à partir de sources renouvelables.*

Aude Pommeret (Université Savoie-Mont Blanc) note que pour le calcul de coûts d'abattement des émissions de gaz à effet de serre (GES), il est tenu compte du coût des capacités supplétives dites de *back-up* (capacités de stockage, extension du réseau...) nécessaires pour pallier l'intermittence de la production d'énergie à partir de sources renouvelables. Elle s'interroge sur la comptabilisation de tels coûts dans les comptes de dépenses environnementales.

- *Jean-Louis Pasquier note c'est une question omise lors de la définition du champ des dépenses favorables aux énergies renouvelables, mais que cette question mérite d'être remontée au groupe de travail d'Eurostat dédié à la classification des activités environnementales.*
- *Jean-Pierre Bompard signale que RTE réalise l'estimation de ce type de coût d'abattement.*
- *Aude Pommeret ajoute que France stratégie a également pris en compte ce type de coûts de back up dans ses calculs de coût d'abattement des émissions de GES.*

Robert Benda (DG Trésor) souhaite comprendre pourquoi les dépenses pour la distribution et l'utilisation des énergies renouvelables (réseaux de chaleur) ne sont pas comptées dans ce compte.

- *Elodie Ricaud* répond que cette exclusion résulte d'un choix fait à l'échelle européenne, afin de favoriser les comparaisons entre pays.

Vincent Marcus (CGDD/SDEE) pose deux questions : 1) au sein des grandes filières, sera-t-il possible de distinguer les différentes formes d'ENR (par ex PV sols vs bâtiment, éolien terre vs mer) 2) les soutiens tarifaires aux ENR seront-ils comptabilisés ?

- *Elodie Ricaud* répond que, à l'intérieur des filières d'énergies renouvelables, il est effectivement possible de distinguer entre différentes formes d'énergie, comme le photovoltaïque au sol versus sur bâtiment, ou bien l'éolien terrestre versus marin. Quant aux soutiens tarifaires, ils ont bien vocation à être pris en compte, mais, à ce stade, une question se pose sur la manière de les comptabiliser.
- *Béatrice Michalland* fait appel aux suggestions des membres qui pourraient aider à l'amélioration du compte de dépenses en faveur des énergies renouvelables.

DÉPENSES EN FAVEUR DE L'ENVIRONNEMENT PASSANT PAR DES ASSOCIATIONS

Vincent Korkomaz présente le travail réalisé, dans le cadre de son stage de fin de deuxième année de master en économie, sur l'estimation des dépenses des associations environnementales. Après quelques éléments de contexte (estimation actuelle ancienne et incomplète), il présente les résultats de l'année la plus récente, ventilés par domaines environnementaux et par financeurs, avant de conclure sur l'examen restant à faire pour l'intégration de cette estimation dans la série des comptes tout en évitant les doubles comptes avec les éléments qui seraient déjà comptabilisés par une autre voie.

Discussion

Jean-Pierre Bompard mentionne que, dans le monde associatif, le bénévolat est prépondérant sur les salariés. Les charges de personnel ne concernent donc qu'une partie des personnes conduites à intervenir. Il s'interroge sur la continuité entre la nouvelle et l'ancienne estimation, et considère important de distinguer les associations avec adhérents (e.g. France nature environnement) ou donateurs (e.g. GreenPeace). Il note que la présence d'associations de chasse et de pêche est dans le périmètre de l'estimation et que cela ne devrait pas manquer de susciter des remarques. Il s'interroge sur la représentativité de l'échantillon au vu du très grand nombre d'associations dans ce domaine. Enfin, il s'étonne que dans, les résultats présentés (diapositive 37), l'essentiel de la dépense de recherche environnementale des associations soit attribué aux ménages.

- *Vincent Korkomaz* rappelle que l'estimation de 1998 était basée sur un nombre limité de grandes associations agissant dans le domaine de la protection de la biodiversité. Cette ancienne estimation sera abandonnée au profit d'une série qui se basera sur l'enquête de l'Insee mobilisée dans le cadre du travail mené en 2022. Concernant les associations de chasse et de pêche présentes dans l'échantillon, une sélection a été effectuée. Seules ont été retenues celles qui ont déclaré dans l'enquête avoir des activités secondaires environnementales (lutte contre le braconnage, sauvegarde des

milieux naturels reboisement etc.), correspondant à des activités de la classification internationale des activités de protection de l'environnement (CEPA). Un nombre limité d'associations ont déclaré mener des activités de recherche & développement, certaines étant des comités de concertation sur l'utilisation de ressources naturelles. Leurs dépenses ont été affectées pour l'essentiel aux ménages en fonction de l'origine des ressources qu'elles ont déclarées lors de l'enquête.

- **Béatrice Michalland** complète la réponse sur la question de la représentativité des associations de chasse et de pêche, en explicitant les chiffres présentés. Certes, le nombre d'associations agissant dans ce domaine est très important (au moins une par commune en moyenne). Sur les 513 enquêtés par l'Insee, 383 ont déclaré exercer des activités environnementales. La représentativité est assurée par la pondération que leur a attribué l'Insee dans les résultats de l'enquête.

Dorothée Brécard note que, au sein des dépenses des associations, les charges de personnel ont été distinguées. Elle demande alors s'il est possible de distinguer les dépenses réellement engagées dans des projets de protection de l'environnement, des dépenses de communication, voire de collecte de fonds.

- **Vincent Korkomaz** répond que les résultats de l'enquête ne permettent pas de faire cette distinction. Il note que parmi les associations prises en compte, certaines sont spécialisées dans l'éducation et la sensibilisation à l'environnement. On peut ajouter que la classification des activités de protection de l'environnement inclut les dépenses d'éducation, de formation et de sensibilisation dans ce domaine.

CLASSIFICATION DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES ENVIRONNEMENTALES : MODIFICATION À VENIR

Jean-Louis Pasquier informe les participants qu'un projet de classification regroupant les activités de protection de l'environnement et de gestion durable des ressources naturelles est actuellement soumis à une consultation à l'échelle mondiale. Cette classification résulte de la fusion de la classification des activités de protection de l'environnement (CEPA, pour *Classification of Environmental Protection Activities*), qui possède un statut officiel, avec la classification des activités de gestion des ressources naturelles (CReMA, pour *Classification of Resource Management Activities*). Trois éléments sont mis en exergue :

- le regroupement des activités de limitation des émissions de polluants dans l'atmosphère, de production d'énergie à partir de ressources renouvelables et de maîtrise de l'énergie dans une catégorie intitulée *Air, climat et énergie*.
- le regroupement des activités de gestion des déchets avec ceux de récupération des matières premières de recyclage sous l'intitulé *Déchets et matières de récupération*,
- le regroupement des activités de gestion de la ressource en eau avec celles d'assainissement des eaux usées.

La proposition pour cette nouvelle classification est conçue de telle sorte qu'il est possible de retrouver au deuxième niveau (code à 2 chiffres) les anciennes catégories des CEPA et CReMA.

RÉSULTATS DU QUESTIONNAIRE USAGERS SUR LES ATTENTES VIS-À-VIS DU RAPPORT SUR L'ÉTAT DE L'ENVIRONNEMENT

Béatrice Michalland fait part des résultats de l'enquête en ligne réalisée en juin-juillet 2022 par le SDES auprès des membres de la formation environnement, des lecteurs des sites internet du SDES ou de notre-environnement.gouv.fr et des abonnés à la newsletter du CGDD. Cette enquête portait sur l'information environnementale et plus spécifiquement les attentes vis-à-vis du rapport sur l'état de l'environnement en France. 573 réponses ont pu être analysées. 45 % des répondants avaient lu le rapport de synthèse sur l'Etat de l'environnement de 2019. Si la qualité des informations déjà mis en ligne est reconnue, les répondants attendent davantage de pistes d'action et d'évaluation.

CONCLUSION

Béatrice Sédillot conclut la séance en notant que le SDES jugeait important, dans le cadre de cette séance, d'informer la formation des travaux en cours, tels ceux sur les dépenses des associations environnementales et les dépenses en faveur des énergies renouvelables, les retours des participants étant toujours utiles pour améliorer les travaux. Elle indique que, à la suite de l'enquête au sujet du rapport sur l'état de l'environnement en France, le service réfléchit à la structuration et au format de la prochaine édition. Enfin elle rappelle que la prochaine réunion se tiendra au printemps, puisque deux réunions sont organisées chaque année.